

EXTRAIT du REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 septembre 2022

Présidence de Monsieur Bernard COMBES, Maire

L'an deux mil vingt-deux et le vingt-sept septembre à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.



N°18

Etaient présents : M. Bernard COMBES, Maire, M. Jacques SPINDLER, Mme Sylvie CHRISTOPHE, M. Michel BOUYOU, Mme Stéphanie PERRIER, M. Fabrice MARTHON, Mme Sandy LACROIX, M. Jérémy NOVAIS, Mme Christiane MAGRY-JOSPIN, M. Stéphane BERTHOMIER Maires - Adjoint, M. Pascal CAVITTE, Mme Christèle COURSAT, Mme Yvette FOURNIER, Mme Christine BUISSON-COMBE, M. Yvon DELCHET, M. Patrick BROQUERIE, M. Gérard FAUGERES, M. Serge HULPUSCH, Mme Christine DEFFONTAINE, M. Clément VERGNE, Mme Aïcha RAZOUKI, M. Sébastien BRAZ, M. Raphaël CHAUMEIL, Mme Anne BOUYER, M. Henry TURLIER, M. Pierre DESJACQUES, M. Dorian LASCAUX soit 27 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : Mme Ana-Maria FERREIRA par M. Bernard COMBES, Mme Ayse TARI par M. Fabrice MARTHON, Mme Zohra HAMZAOUI par Mme Sylvie CHRISTOPHE.

Etaient absents : M. Michel BREUILH, M. Grégory HUGUE, Mme Micheline GENEIX.

Monsieur Clément VERGNE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Acquisition d'un organéon Maugein

Le Conseil municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Budget communal,
- Considérant que le Pôle musées a souhaité faire l'acquisition auprès de Monsieur Jean-Luc Laderrière demeurant à Saint Leu la Forêt (95320) d'un instrument appelé *Organéon* fabriqué par l'usine Maugein,
- Considérant que cet instrument, dont la spécificité réside dans les innovations mécaniques et ergonomiques faites sur le clavier main gauche et permettant à l'instrument de jouer un répertoire de concert, est absent des collections actuelles du Pôle Accordéons et présente un grand intérêt pour compléter le parcours permanent de la future Cité de l'accordéon et des patrimoines
- Considérant que cette proposition a reçu un avis favorable de la Commission Scientifique d'acquisition des Musées de Nouvelle-Aquitaine,

Après en avoir délibéré, approuvé à l'unanimité

1 - Approuve l'acquisition, pour un montant de 1 500 euros, d'un organéon, dont la conception de s'est faite entre 1967 et 1970, pour affectation aux collections du Pôle Accordéons (Cité de l'accordéon et des patrimoines). Cette acquisition comprend également un lot de coupes, médailles et diplômes obtenus par Monsieur Laderrière avec cet instrument.

2 - Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents à intervenir dans le cadre de cette acquisition.

3 - Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter le Fonds Régional d'Acquisition des Musées pour l'octroi d'une subvention.

4 - Les écritures comptables en résultant seront inscrites au Budget de la Ville.

5 - La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr.

Le Maire,

Bernard COMBES

Le secrétaire de séance

Clément VERGNE



Transmis au Contrôle de Légalité le : 30 SEP. 2022
Date et ref de l'accusé de réception : 30 SEP. 2022

MB - 27052022